



# Centre Musical Municipal

**Ecole Municipale de Musique  
et Centre de Pratiques d'Ensembles Amateurs**

# Centre Musical Municipal

Le détail de la saison musicale est disponible  
sur le site de la Ville de Cergy : [www.ville-cergy.fr](http://www.ville-cergy.fr)  
rubrique vivre à Cergy, ou en téléphonant  
au 01 34 33 45 77

**Ecole Municipale de Musique  
et Centre de Pratiques d'Ensembles Amateurs**

# SOMMAIRE

Description	p5
L'enseignement musical	p6
Détail de l'enseignement proposé	p7
Actions et partenaires	p9
Informations pratiques	p10



# DÉSCRIPTION

Le Centre Musical, en tant que centre de ressources musicales sur la ville, se situe au cœur du dispositif mis en place par la municipalité pour favoriser l'accès des Cergyssois aux pratiques musicales collectives amateurs.

C'est un établissement d'enseignement où vous pourrez à la fois découvrir la musique mais aussi développer votre pratique instrumentale ou chorale et votre autonomie au sein des différents ensembles, orchestres et ateliers de musiques actuelles.

C'est également un partenaire privilégié pour la sensibilisation musicale dans les écoles primaires et pour le développement et le fonctionnement des classes-orchestres dans les collèges de la ville.

## SPÉCIFICITÉ :

Le fondement de la pédagogie trouve son originalité dans une formation par la pratique musicale d'ensemble.

En prolongement des classes orchestres développées dans les collèges de la ville, le Centre Musical propose un enseignement spécifique autour d'un ORCHESTRE D'HARMONIE permettant aux élèves, à l'issue de la 3<sup>e</sup>, de continuer leurs activités musicales.

**Cette pratique est également ouverte aux musiciens non débutants pratiquant les cuivres selon les places disponibles.**

## DIFFUSION ET SAISON MUSICALE :

En lien direct avec la préparation pédagogique, le Centre Musical met en place des projets à destination de ses élèves, des écoles primaires, des collèges et de ses différents partenaires.

Des concerts et auditions sont organisés tout au long de l'année pour valoriser le travail effectué. Les élèves se retrouvent directement impliqués avec des musiciens professionnels, professeurs ou artistes invités.

Le Centre Musical fait partie du réseau départemental des Ecoles de Musique et participe à diverses manifestations et rencontres afin que les élèves puissent partager leurs expériences de pratiques musicales collectives avec d'autres musiciens amateurs.

# L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Deux cycles d'enseignements (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle) d'une durée de 3 à 5 ans sont dispensés comprenant :

- **une pratique instrumentale collective**  
(3 élèves minimum pour 1 heure de cours)
- **un cours de formation musicale avec instrument**
- **une pratique orchestrale et de musique d'ensemble**

Un contrôle continu est pratiqué en cours de cycle.

Un examen de fin de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> cycle permet d'attester du niveau obtenu.

A l'issue du 2<sup>nd</sup> cycle, les élèves peuvent poursuivre leurs études dans le cadre des musiques d'ensemble.

# DÉTAIL DE L'ENSEIGNEMENT PROPOSÉ

## COURS INSTRUMENTAUX

Les cours instrumentaux durent une heure et regroupent 3 élèves minimum. Une pédagogie adaptée est pratiquée permettant à chaque élève d'être actif au sein du cours. Les disciplines proposées sont les suivantes :

**Cordes :** violon, alto, violoncelle

**Percussions :** percussions classiques, batterie, batucada

**Guitares :** guitare acoustique, guitare électrique, guitare basse

**Piano :** enseignement orienté vers la musique de chambre/cours collectif

**flûte traversière, trompette**

Certains instruments peuvent être loués aux élèves.

## FORMATION MUSICALE

Les cours de formation musicale sont regroupés en 4 niveaux :

- le niveau 1 correspond aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années du 1<sup>er</sup> cycle
- le niveau 2 correspond aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du 1<sup>er</sup> cycle
- le niveau 3 correspond aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années du 2<sup>nd</sup> cycle
- le niveau 4 correspond aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du 2<sup>nd</sup> cycle

Pour les adultes : cours de formation musicale de niveau 1, 2 et 3

## CHANT CHORAL

La pratique du chant choral est proposée aux enfants de 7 à 11 ans.

Elle est obligatoire pour les élèves débutants non inscrits dans une pratique orchestrale.

# ACTIONS ET PARTENAIRES

## ORCHESTRE 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ND</sup> CYCLE

La pratique orchestrale est obligatoire pour les élèves non débutants inscrits en violon, alto, violoncelle, percussions classiques, flûte traversière.

L'orchestre 1<sup>er</sup> cycle peut être proposé, sur avis du professeur, dès la seconde année de pratique instrumentale. L'orchestre 2<sup>nd</sup> cycle peut être proposé, sur avis du professeur, dès la quatrième année de pratique instrumentale.

## ENSEMBLES INSTRUMENTAUX / ATELIERS MUSIQUES ACTUELLES

- ensemble de guitares
- atelier rock / atelier jazz
- ensemble de percussions « Axe Tambour Majeur »
- batucada

## ORCHESTRE D'HARMONIE ET PRATIQUE INSTRUMENTALE PAR PUPITRE

L'enseignement se déclinera autour d'une heure de pratique instrumentale par pupitre suivie d'une heure de pratique en orchestre d'harmonie.

Cette pratique est réservée aux musiciens ayant 2 ou 3 ans d'instruments d'harmonie et prioritairement aux élèves issus des classes orchestres.

La pratique instrumentale par pupitre est proposée, en fonction des places disponibles, dans les disciplines suivantes : les bois (flûte, clarinette, saxophone) et les cuivres (cor, trompette, trombone, tuba).

## LES ACTIONS MENÉES DANS LES CLASSES PRIMAIRES DE LA VILLE :

Depuis longtemps au programme de l'Education Nationale, la musique a des vertus éducatives significatives. Le Centre Musical Municipal collabore à la mise en œuvre des projets musicaux dans les écoles primaires. La pratique du chant choral est proposée à toutes les classes du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

## LES ACTIONS MENÉES DANS LES COLLÈGES :

Créées depuis 10 ans au sein du collège des Explorateurs, les classes orchestres font l'objet d'un ambitieux projet de développement au sein des collèges de la Justice et du Moulin à Vent. Elles bénéficient de l'expertise, de la logistique et des professeurs du Centre Musical Municipal qui veille à la cohérence des projets pédagogiques et favorise les actions musicales concertées. Il favorise l'établissement des liens avec les écoles primaires de la ville.

## LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS :

Afin de structurer l'offre culturelle sur la ville, le Centre Musical Municipal développe des partenariats avec des associations cergysoises dont les activités musicales sont complémentaires aux siennes :

- **Chœur Cergy Boucle d'Oise** – chœur d'oratorio
- **Musaiques** – variété française polyphonique
- **Le Vent se Lève** – orchestre d'harmonie
- **Let's sing** – chorale de variété française et technique vocale adaptée au chant choral
- **Les Louris** – Musique Assistée par ordinateur
- **Allo Julie** – Eveil musical
- **Sug Lab** – piano jazz

# INFORMATIONS PRATIQUES

## LIEU ET HORAIRES D'ENSEIGNEMENT:

### Groupe scolaire des Linandes, Place des Linandes

téléphone: 01 34 33 45 77

fax: 01 30 32 94 37

accès par l'avenue du Nord bus 45 arrêt « les linandes vertes »

accès par le boulevard de l'Oise bus 44 arrêt « cité artisanale »

Les cours sont dispensés en périodes scolaires

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 22 h
- mercredi de 9 h 30 à 22 h

possibilité d'accueil des élèves pour répétitions de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h sur demande et selon les disponibilités des salles (hors mercredi)

### Horaires d'ouverture de l'accueil:

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 20 h
- le mercredi de 9 h 30 à 20 h

### Horaires d'ouverture de l'administration:

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h et le matin sur rendez-vous
- le mercredi de 9 h 30 à 18 h

## LES INSCRIPTIONS:

Les inscriptions pour les nouveaux élèves se font dès le début du mois de juin.

L'accueil des personnes en situation de handicap est prévu dans le cadre d'un parcours adapté en fonction des classes instrumentales ouvertes, du nombre d'heures affectées et des places disponibles. Toutes les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

## LES TARIFS

Pour les habitants de Cergy, le tarif est fonction du quotient familial.

- Il varie de 100 € à 350 € pour une pratique instrumentale + formation musicale avec instrument + pratique orchestrale, chorale ou en atelier
- Il varie de 25 € à 95 € pour une pratique orchestrale, chorale ou en atelier seule

Il s'agit **d'un forfait pour l'année scolaire** auquel s'ajoutent 25 € de droits d'inscription.

La carte de quotient est établie par le service des régies de la Mairie.

**Pour le quotient 2010, les documents à fournir sont:** avis d'imposition 2008, livret de famille, dernier avis CAF, dernier bulletin de salaire, dernière carte de quotient.

